

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 24 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE
BUDGET INITIAL 2024**

Article 1 :

D'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

79 ETPT

75 931 100 € autorisation d'engagement dont :

- 7 038 000 € personnel
- 47 016 100 € fonctionnement
- 21 458 000 € intervention
- 419 000 € investissement

72 856 850 € de crédit de paiement dont :

- 7 038 000 € personnel
- 44 625 700 € fonctionnement
- 20 747 000 € intervention
- 446 150 € investissement

74 341 500 € de prévisions de recettes

1 484 650 € de solde budgétaire



Article 2 :

D'approuver les prévisions comptables suivantes :

2 884 650 € de variation de trésorerie

- 2 218 200 € de résultat patrimonial

1 970 200 € d'insuffisance d'autofinancement

-2 416 350 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
PoA Rouen et
et par le préfet
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÏTRE

27 NOV. 2023

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	79

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emp](#)

	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	79	7 038 000
1 - TITULAIRES	0	0
* Titulaires Etat	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0
2 - CONTRACTUELS	79	3 972 600
* Contractuels de droit public	5	436 000
- CDI		
- CDD		
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	436 000
* Contractuels de droit privé	74	3 536 600
- CDI	70	3 419 600
- CDD	4	117 000
3 - CONTRATS AIDES	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)		3 065 400

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois \(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau\)](#)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond \(Mise à disposition entrantes\)](#)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations Budgétaires
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)		Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)		Montants Budget Initial 2024		Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	6 746 400	6 746 400	6 746 400	6 746 400	7 038 000	7 038 000	52 592 000	54 751 300	53 900 500	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	135 000	135 000	135 000	135 000	136 600	136 600	13 000 000	13 000 000	13 000 000	TSE
Fonctionnement	44 953 700	43 289 100	48 414 800	43 597 900	47 016 100	44 625 700				
<i>dont Action foncière</i>	30 350 000	30 374 000	35 040 000	32 066 000	35 350 000	32 350 000	34 290 000	36 105 000	34 500 000	Cessions foncières
<i>dont gestion patrimoniale (**)</i>	4 825 000	3 075 000	4 403 000	2 956 000	2 460 000	2 860 000	285 000	296 200	301 500	Recettes locatives
<i>dont études liées à l'Innovation et politiques prioritaires</i>	100 000	136 000	160 000	60 000	5 000	203 000	581 000	899 000	1 302 000	Participations en fonds propres
<i>dont études flash</i>	300 000	320 000	450 000	320 000	320 000	320 000	1 646 000	2 003 000	2 347 000	Participations des partenaires
<i>dont Etudes Fprh</i>	-	-	-	-	-	-	2 650 000	2 300 000	2 300 000	Remboursements
<i>dont moyens généraux (**)</i>	1 364 700	1 370 100	1 261 800	1 095 900	1 328 100	1 339 700	140 000	148 100	150 000	Autres Recettes
<i>dont participations</i>	8 014 000	8 014 000	7 100 000	7 100 000	7 553 000	7 553 000				
<i>dont participations pour le dispositif habitat transitoire</i>	600 000	600 000	520 000	520 000	500 000	500 000				
Investissements	372 000	272 000	209 800	106 700	419 000	446 150				
Intervention	21 060 000	21 989 000	21 601 000	19 846 000	21 458 000	20 747 000	20 569 400	20 616 100	20 441 000	Recettes fléchées (*)
<i>dont Activité friches</i>	20 000 000	20 000 000	20 000 000	18 300 000	20 000 000	19 000 000	6 832 400	5 201 000	6 251 000	Participations fonds propres fléchés
<i>dont observation foncière</i>	110 000	839 000	431 000	648 000	358 000	596 000	13 000 000	14 900 000	13 700 000	Participations des partenaires friches
<i>dont études générales</i>	950 000	1 150 000	1 170 000	898 000	1 100 000	1 151 000	737 000	515 100	490 000	Participations observations foncières
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	73 132 100	72 296 500	76 972 000	70 297 000	75 931 100	72 856 850	73 161 400	75 367 400	74 341 500	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		864 900		5 070 400		1 484 650	-	-	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(**) Les taxes foncières sur le patrimoine porté sont intégrées à la gestion patrimoniale (et ne figurent plus avec les moyens généraux)

TABLEAU 4
Tableau d'Equilibre Financier
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	-
<i>dont Budget Principal</i>	-	-	-
<i>dont Budget Annexe</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements, consignations (b1)	-	2 000 000	500 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** - dont TVA	4 428 500	6 028 500	4 228 500
Autres décaissements non budgétaires (e1)	2 500 000	500 000	1 700 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 928 500	8 528 500	6 428 500
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	64 900	7 170 400	2 884 650
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	1 668 100	845 000
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	334 500	5 502 300	2 039 650
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 993 400	15 698 900	9 313 150

	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024	
864 900	5 070 400	1 484 650	1 484 650	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
864 900	5 070 400	1 484 650	1 484 650	<i>dont Budget Principal</i>
				<i>dont Budget Annexe</i>
	600 000	900 000	900 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements , déconsignations (b2)
3 628 500	6 028 500	3 528 500	3 528 500	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** - dont TVA
2 500 000	4 000 000	3 400 000	3 400 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
6 993 400	15 698 900	9 313 150	9 313 150	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
-	-	-	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
269 600	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
6 993 400	15 698 900	9 313 150	9 313 150	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024	PRODUITS	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024
Personnel		6 746 400	7 038 000	Subventions de l'Etat	-	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	135 000	135 000	136 600	Fiscalité affectée	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	43 289 100	43 597 900	44 625 700	Autres produits	3 075 000	2 744 300	2 751 500
Variation de stock (sortie)	34 290 000	27 377 000	30 794 000	Cessions (comptabilisées)	34 290 000	25 200 000	28 795 000
-Variation de stock (entrée)	- 30 374 000	- 32 066 000	- 32 350 000	Variation de stock (entrée)			
Intervention (le cas échéant)	21 989 000	19 846 000	20 747 000	Autres subventions	22 796 400	23 518 100	24 090 000
TOTAL DES CHARGES (1)	75 940 500	65 501 300	70 854 700	TOTAL DES PRODUITS (2)	73 161 400	64 462 400	68 636 500
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 779 100	1 038 900	2 218 200
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	75 940 500	65 501 300	70 854 700	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	75 940 500	65 501 300	70 854 700

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 779 100	- 1 038 900	- 2 218 200
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	185 000	264 000	248 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs		5 900	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 2 594 100	- 780 800	- 1 970 200

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024	RESSOURCES	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024
Insuffisance d'autofinancement	2 594 100	780 800	1 970 200	Capacité d'autofinancement	-	-	-
Investissements	272 000	106 700	446 150	Financement de l'actif par l'État			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources		4 900	
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 866 100	887 500	2 416 350	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	4 900	-
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 866 100	882 600	2 416 350

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Initial 2023 (voté lors du CA du 25/11/2022)	Montants Budget Rectificatif n°1 2023 (proposition de BR 1 soumise au vote du CA du 24/11/2023)	Montants Budget Initial 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 2 866 100	- 882 600	- 2 416 350
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 2 931 000	- 8 053 000	- 5 301 000
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	64 900	7 170 400	2 884 650
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	216 834 305	224 952 498	222 536 148
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	184 081 595	178 830 375	173 529 375
Niveau de la TRESORERIE	32 752 711	46 122 123	49 006 773

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"